

Des informations à l'intention des parents

Horaire d'ouverture du secrétariat de l'école Saint-Simon-Apôtre

AM : 7 h 40 – 11 h 40

PM : 12 h 50 – 15 h 30

Pour nous rejoindre :

- Secrétariat : 514-596-5520 ou stsapotre@csgdm.qc.ca
- Service de garde : 514-596-5517
- Direction : 514-596-5520 poste 5518

Les boîtes à lunch oubliées doivent être apportées au secrétariat, identifiées, sur la table à l'entrée, avant 11 h 40.

▪ Absences

Quand votre enfant est absent, nous vous demandons de téléphoner au secrétariat de l'école, dès 7 h 30 ou 12 h 50 ou d'écrire à l'adresse suivante : stsapotre@csgdm.qc.ca.

Si vous prévoyez **une absence de plus d'une semaine**, nous vous demandons de communiquer avec la **direction d'école**. **N.B.** N'oubliez pas d'aviser aussi le service de garde si votre enfant le fréquente.

▪ Entrée et sortie des élèves

Le matin dès 7 h 55 et le midi à 12 h 54, les élèves attendent dans la cour d'école; côté EST pour les 1^{re}, 2^e et 3^e années, côté OUEST pour les 4^e, 5^e et 6^e années.

Les parents doivent être à l'extérieur de la cour de l'école afin de faciliter le travail des enseignants et éducateurs qui surveillent.

Les élèves du préscolaire doivent attendre dans la cour OUEST à 8 h 58. Les enseignants viennent accueillir les enfants à l'extérieur.

Les enfants et les parents ne sont pas autorisés à utiliser la porte principale de l'école pour l'entrée des élèves.

À la fin de la journée, les élèves sortent dans la cour au même endroit où ils sont entrés. Lorsqu'un élève reste à l'école plus longtemps en fin de journée soit pour des ateliers de devoirs, les cours PELO ou pour des périodes de récupération avec les enseignants, les parents doivent attendre **en tout temps du côté de la cour EST**.

▪ Retard

Lorsque l'enfant est en retard, il entre par la porte principale de l'école et se présente au secrétariat avant d'aller en classe. **Merci d'encourager la ponctualité !**

▪ Cour d'école

La cour d'école est réservée aux enfants, aux enseignants ou aux éducateurs engagés par l'école. **Les parents ne sont pas autorisés à être présents dans la cour durant les heures d'utilisation par l'école.** Les parents qui viennent reconduire ou chercher leur enfant restent à l'extérieur de la cour.

▪ **Départ hâtif**

Si votre enfant doit quitter l'école plus tôt que prévu (DÉPART HÂTIF) vous devez nous informer par écrit ou par téléphone au moins deux heures avant le départ.

Des informations à l'intention des parents

▪ **Habillement**

Le bon habillement est requis pour chaque saison. En tenant compte que l'école est un milieu de travail et d'éducation, les parents guident l'enfant pour qu'il se vêtisse de façon convenable lorsqu'il doit se présenter à l'école. Il apprendra ainsi à choisir le vêtement approprié lorsqu'il fréquente un lieu : terrains de jeu, plage, école, travail. Pour les maternelles, les 1^{re}, 2^e et 3^e, il est fortement recommandé d'identifier les vêtements des enfants.

Les élèves doivent porter des souliers, en tout temps, dans l'école et des bottes, à l'extérieur, en saison hivernale.

▪ **Numéro de téléphone d'urgence**

Pour la sécurité de votre enfant, nous vous demandons de nous donner un numéro de téléphone d'urgence et de le maintenir à jour en nous informant immédiatement de tout changement. Il est indispensable que nous soyons en mesure de communiquer avec un adulte responsable en cas d'absence, d'accident, de fermeture d'école. Merci.

▪ **Médicaments**

À l'école ou au service de garde, aucun médicament ne peut être administré et distribué aux enfants **sans la prescription et le consentement écrit des parents.** Un formulaire d'autorisation pour distribuer un médicament est disponible au service de garde ou au secrétariat de l'école.

▪ **Mesures d'urgence**

Veillez prendre note qu'en cas d'évacuation lors d'un sinistre majeur, les lieux de rassemblement sont les suivants :

- **Église Saint-Simon-Apôtre** (sous-sol, 145 rue de Beauharnois O)
- **École secondaire Marie-Anne** (100 rue Sauvé E)

▪ **Service de garde**

Le service de garde est ouvert de 7h00 à 18h00. Pour y avoir accès, vous devez compléter le formulaire d'inscription et le remettre à la responsable. Aucune demande ne peut être acceptée le jour même.

▪ **Visite à l'école**

S'il vous plaît, prendre rendez-vous si vous désirez rencontrer un membre du personnel. Nous pourrions alors vous consacrer toute notre attention et répondre à vos besoins. **Tout visiteur doit passer par le secrétariat au préalable.**

- **Voyage durant l'année scolaire**

Si vous voyagez pour une période déterminée, vous devez informer la direction des dates de départ et de retour et signer un formulaire. L'école ne s'engage pas à fournir du travail scolaire ni à produire un bulletin en dehors du délai prescrit. ATTENTION, il existe une nouvelle politique concernant l'absence des élèves durant l'année scolaire.